ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

caoutchouc

Question écrite n° 2695

Texte de la question

Mme Odile Saugues interroge Mme la ministre de l'emploi et de la solidarité quant à l'entrée en vigueur du « Dispositif d'adaptation permanente des effectifs » de la manufacture française des pneumatiques Michelin. Ce 8e plan social, présenté le 21 février 1997, touche les établissements de Clermont-Ferrand, Tours et Troyes et les centres de distribution rattachés à Paris. Ce dispositif entraînera la suppression de 852 emplois sur les seuls sites clermontois. L'émotion des élus locaux, des syndicats et des salariés est grande car ces suppressions d'emplois interviennent à une période où le groupe enregistre des bénéfices importants. Dans le cadre de ce plan social, l'entreprise prévoit de solliciter auprès du FNE une convention de préretraite progressive. D'autres dispositifs d'aides de l'Etat sont envisagés, comme les congés de conversion. Cette utilisation des fonds publics au service de la destruction de l'emploi dans une entreprise qui dégage des bénéfices importants a conduit de nombreux élus à demander une révision de ce plan social. Aussi, elle souhaite savoir si le Gouvernement est en mesure de remettre en cause ce plan social et quelles dispositions il pourrait envisager dans l'avenir.

Texte de la réponse

L'honorable parlementaire a attiré l'attention de Mme la ministre de l'emploi et de la solidarité quant à l'entrée en vigueur du « dispositif d'adaptation permanente des effectifs » de la manufacture française des pneumatiques Michelin. La manufacture française des pneumatiques Michelin a décidé début 1997 d'engager une procédure de réduction d'emplois couvrant quatre de ses principaux sites français (Clermont-Ferrand, Tours, Troyes et Paris). Dans le cadre de ce plan, l'entreprise prévoyait des mesures de reconversion interne, des passages à temps partiel et préretraites progressives, des préretraites totales ainsi que diverses aides au reclassement externe pour des départs devant s'effectuer sur la base du volontariat. Le bilan provisoire de la mise en oeuvre du plan montre qu'à ce jour : plus de 300 salariés ont bénéficié de reclassements internes ; 105 d'un congé individuel de courte durée ; 30 sont à temps partiel ; 226 en préretraite progressive ; 500 sont partis en préretraite ; 75 ont adhéré à un congé de conversion, parmi lesquels 35 salariés sont actuellement reclassés, soit sur un emploi salarié, soit au titre d'une création d'entreprise. Au vu de ce bilan, on constate que plus de la moitié des salariés concernés par les suppressions de postes ont conservé un contrat de travail avec l'entreprise soit en changeant de poste, soit par la voie de la transformation d'un emploi à temps plein en emploi à temps partiel ou de celle d'un congé individuel.

Données clés

Auteur : Mme Odile Saugues
Circonscription : Puy-de-Dôme (1re circonscription) - Socialiste
Type de question : Question écrite
Numéro de la question : 2695
Rubrique : Industrie
Ministère interrogé : emploi et solidarité
Ministère attributaire : emploi et solidarité

Version web : https://www.assemblee-nationale.fr/dyn/11/questions/QANR5L11QE2695

Date(s) clée(s)

Question publiée le : 8 septembre 1997, page 2832
Réponse publiée le : 22 juin 1998, page 3415